

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 29 juin 2012 portant modification des circonscriptions  
des brigades territoriales d'Auros, de Grignols et de Langon (Gironde)**

NOR : INTJ1225630A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Les circonscriptions des brigades territoriales d'Auros, de Grignols et de Langon (Gironde) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Auros, de Grignols et de Langon exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1<sup>o</sup> du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 juin 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*  
R. LIZUREY

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Auros</b>	Aillas Auros Barie Bassanne Berthez Bieujac Brannens Brouqueyran Castets-en-Dorthe Castillon-de-Castets <b>Coimères</b> Lados Pondaurat Puybarban Savignac <b>Sigalens</b>	Aillas Auros Barie Bassanne Berthez Bieujac Brannens Brouqueyran Castets-en-Dorthe Castillon-de-Castets Lados Pondaurat Puybarban Savignac
<b>Grignols</b>	Cauvignac Cours-les-Bains Grignols Labescau Lavazan Lerm-et-Musset Marions Marseilles Sendets Sillas	Cauvignac Cours-les-Bains Grignols Labescau Lavazan Lerm-et-Musset Marions Marseilles Sendets <b>Sigalens</b> Sillas
<b>Langon</b>	Bommes Fargues Langon Léogeats Mazères Roaillan Saint-Loubert Saint-Pardon-de-Conques Saint-Pierre-de-Mons Sauternes Toulenne	Bommes <b>Coimères</b> Fargues Langon Léogeats Mazères Roaillan Saint-Loubert Saint-Pardon-de-Conques Saint-Pierre-de-Mons Sauternes Toulenne